

CERTIGREEN SRL - organisme de contrôle agréé

Rue de la Vecquée 170 Adresse B-4100 Seraing

TVA BE 0451 912 904 +32 471 58 07 08 E-mail info@certigreen.be

www.certigreen.be

P.V. N° IDA-CIT-03-02-25-1453-AÉR

Date de visite: 03/02/2025

VALIDITÉ 6 MOIS Jusqu'au 03-08-25

Annule et remplace le rapport n°: IDA-CIT-03-02-25-1450-AÉR

Cause:

Carce orange et pas rouge erreur système

RAPPORT D'ÉTANCHÉITÉ

Contrôle visuel

Informations du contrôle

Nom du client Adresse du client Romain jean Marc Place leblanc 12

Numéro de téléphone

4170 Comblain au pont 0475 82 30 87

Email

famille.romain@hotmail.be

Numéro de TVA Contrôleur

N.A. Daoudi Issam AgrW.TUS-116/A/02

Adresse du contrôle

expire le 16/04/2029 Place leblanc 12 4170 Comblain au pont

Objet du contrôle

Type de citerne Origine N° de fabrication Autorisation d'exploitation Date d'émission, échéance, n° Plan d'identification Emplacement du réservoir Emplacement du remplissage Dimensions

Parallélépipédique - Aerienne - Simple-paroi (Acier) Inconnue Inconnue

Oui 10/01/2025 Non Cave

Mazout

Non Inconnu

Année de la citerne

Avant droit de la maison +/- 0 ans

Capacité +/-Produit Certif. d'étanchéité antérieur

Numéro d'identification

+/- L.200 X I.110 X H.150 cm +/- 3300 I

Type d'appareil État Épaisseur des parois Avertisseur de niveau haut Système anti-débordement Chaudière Fonctionne Supérieur à 80% de l'épaisseur

Système de détection de fuite Hauteur de produit

Sifflet 95% (conforme) hauteur de tige OK Néant

Système de détection de fuite

Non 15 cm Non

Type de jauge

Jauge-lateral



CERTIGREEN SRL - organisme de contrôle agréé

Adresse Rue de la Vecquée 170 B-4100 Seraing BE 0451 912 904

TVA Tel +32 471 58 07 08 E-mail info@certigreen.be

www.certigreen.be

P.V. N° IDA-CIT-03-02-25-1453-AÉR

Date de visite: 03/02/2025

VALIDITÉ S MOIS Jusqu'au 03-08-25

Annule et remplace le rapport n°: IDA-CIT-03-02-25-1450-AÉR Cause:

Carte orange et pas rouge erreur système

Contrôles et tests

Contrôle visuel du réservoir au brûleur Contrôle visuel du réservoir Conduites de remplissage Raccords Conduites de ventilation Conduites de retour Trou d'homme Type de tuyaux

Soutirage du produit Pollution en dehors du réservoir

Conforme Non conforme Conforme Conforme Conforme Conforme Absent Bitube

Par le haut (conforme)

Non



CERTIGREEN SRL - organisme de contrôle agréé

Adresse Rue de la Vecquée 170 B-4100 Seraing TVA BE 0451 912 904 Tél +32 471 58 07 08

E-mail info@certigreen.be www.certigreen.be

P.V. N° IDA-CIT-03-02-25-1453-AÉR

Date de visite: 03/02/2025

VALIDITÉ 6 MOIS Jusqu'au 03-08-25

Annule et remplace le rapport n°: IDA-CIT-03-02-25-1450-AÉR Cause:

Carte orange et pas rouge erreur système

Remarques

- 01. Nous confirmons l'absence de pollution visible, tout en notant qu'il est possible qu'une pollution non visible soit présente lors du contrôle.
- 02. La jauge latérale est interdite (à supprimer et bouchonner).

VALIDITÉ 6 MOIS

L'étanchéité est assurée, mais pas la conformité. Il faut y remédier dans les 6 mois (03-08-25). Le réservoir ne peut être rempli que pendant ces 6 mois, non renouvelable, prenant cours le mois du contrôle. Une plaquette orange a été fixée et scellée sur la conduite de remplissage du réservoir le jour même du contrôle.

Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions légales imposées par:

3 juillet 1997 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du Règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables, visant à autoriser le contrôle d'étanchéité par ultrasons (MB 12 août 1997) 30 novembre 2000 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables et l'implantation et l'exploitation des stations-service (M.B. 17.01.2001) 8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant une nouvelle technique de contrôle : le test en dépression (M.B. 19.03.2004) 17 juillet 2003 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétrollers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stationsservice (MB 29 octobre2003), modifié le 24 juillet 2008 (MB 14 août 2008)

29 novembre 2007 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales relatives aux installations de distribution d'hydrocarbures liquides dont le point d'éclair est supérieur à 55 °C et inférieur ou égal à 100 °C, pour véhicules à moteur, à des fins commerciales autres que la vente au public, telles que la distribution d'hydrocarbures destinée à l'alimentation d'un parc de véhicules en gestion propre ou pour compte propre, comportant deux pistolets maximum et pour autant que la capacité de stockage du dépôt d'hydrocarbures soit supérieure ou égale à 3 000 litres et inférieure à 25 000 litres (M.B. 03.01.2008) modifié par l'Arrêté du Gouvernement wallon:

- du 31 mars 2011 (M.B. 22.04.2011)*
- du 13 juillet 2017 modifiant divers arrêtés suite à la dissolution de l'Office wallon des déchets (M.B. 27.09.2017)
- du 11 avril 2019 modifiant divers arrêtés en ce qui concerne la gestion des risques de pollutions ponctuelles liées aux manipulations des produits et effluents phytopharmaceutiques (M.B. 25.06.2019)

Pour CERTIGREEN, l'inspecteur

Issam CERTIGREEN 0472/64.55.26